Envoyé en préfecture le 02/09/2026
Reçu en préfecture le 02/09/2026
Publié le
ID : 022-212203046-20260716-2026_052_OK-DE

**REPUBLIQUE FRANCAISE**
**Département des Côtes d'Armor**
**COMMUNE DE SAINT-JEAN KERDANIEL**

# EXTRAIT du REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 16 JUILLET 2026

**Date de convocation :**
8 juillet 2026

**Date d'affichage :**
8 juillet 2026

**Nombre de conseillers :**

| | |
|---|---|
| En exercice | 15 |
| Présents | 14 |
| Votants | 14 |

L'an deux mil vingt-six, le jeudi seize juillet à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN-KERDANIEL, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de M. Jean-Baptiste LE VERRE, Maire.

Présents : Jean-Baptiste LE VERRE, Maire, Patrick BOURBLANC, Benoît DUCHEMIN, Yoann MOTTAIS, Léa BENITEZ, Aurélie MARZIN, Marine OLLIVO, Audrey PIERRES, Pascal LEMARCHAND, Magali LISCORNET, Yann FRABOULET, Sylvain FRELAUT, Laure AUREGAN, Damien MACE

Absente excusée : Claudie LE MEHAUTE

Secrétaire de séance : Yoann MOTTAIS

## DCM2026/052 : KEROURIOU : REFACTURATION DES TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DE LA ROUTE

Le 23 mai 2026, l'enrobé de la route de Kérouriou a été dégradé par monsieur Jean-Jacques KERGUS, de la GAEC KERGUS, avec un engin agricole (entaille de 1.30mètres de long et 6-7cm de profondeur).
La collectivité ayant constaté les dégâts, a décidé de refacturer la réparation à cet agriculteur, auteur de la dégradation.
Le montant de la réparation comprend l'achat d'enrobé, le temps de l'agent communal sur la réparation et la réparation d'un panneau signalétique.
Il est nécessaire d'appliquer un forfait de 200€ TTC à facturer à cet agriculteur.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **DECIDE de facturer la réparation à la GAEC KERGUS, auteure de ces dégradations pour un montant de 200€ TTC**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document dans le cadre de cette opération.**

Pour extrait conforme.
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Yoann MOTTAIS

Le Maire,
Jean-Baptiste LE VERRE